

Exploration Knick Inc.

États financiers intermédiaires
Au 31 mars 2017
(non audité)

Table des matières

États intermédiaire de la situation financière	2
États intermédiaire du résultat global	3
États intermédiaires des variations des capitaux propres	4
Tableau intermédiaire des flux de trésorerie	5
Notes intermédiaires complémentaires	6 - 31

Exploration Knick Inc.
État intermédiaire de la situation financière
(en dollars canadiens)

	Notes	31 mars 2017	31 décembre 2016
			\$
ACTIF			
Courant			
Encaisse		173 697	437 135
Souscriptions à recevoir		45 000	55 491
Investissements	6	41 391	41 391
Taxes sur les produits et services à recevoir		157 569	83 058
Avance à recevoir d'un administrateur		111 739	42 696
Crédits d'impôt à recevoir		3 571	3 571
Frais payés d'avance et autres actifs		256 598	345 451
		<u>789 565</u>	<u>1 008 793</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	6 709 032	5 747 319
		<u>6 709 032</u>	<u>5 747 319</u>
Total de l'actif		<u>7 498 597</u>	<u>6 756 112</u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	166 940	217 350
Autres passifs		-	-
		<u>166 940</u>	<u>217 350</u>
Total du passif		<u>166 940</u>	<u>217 350</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	9	10 988 448	10 036 948
Bons de souscription	9	112 559	102 838
Surplus d'apport		1 949 506	1 755 506
Déficit		(5 718 856)	(5 356 530)
Total des capitaux propres		<u>7 331 657</u>	<u>6 538 762</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>7 498 597</u>	<u>6 756 112</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 30 mai 2017.

Jacques Brunelle, administrateur
Jacques Brunelle

Exploration Knick Inc.
État intermédiaire du résultat global
Pour les exercices terminés le 31 mars
(en dollars canadiens)

		<i>Trimestre clos les 31 mars</i>	
	Notes	<u>2017</u>	<u>2016</u>
		\$	\$
Charges opérationnelles			
Charge au titre des avantages du personnel	10	114 000	40 000
Honoraires professionnels		85 597	6 000
Développement des affaires		65 909	-
Assurances		3 233	-
Fournitures de bureau		2 405	-
Investisseurs		14 835	-
Autres charges opérationnelles		34 429	4 188
		<u>(320 408)</u>	<u>(50 188)</u>
Résultat avant impôts		<u>(320 408)</u>	<u>(50 188)</u>
Impôts différés		-	-
Résultat net et résultat global pour l'exercice		<u>(320 408)</u>	<u>(50 188)</u>
Résultat par action			
Résultat de base et dilué par action		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Exploration Knick Inc.

État intermédiaire des variations des capitaux propres
(non audité, en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions \$	Bons de souscription \$	Surplus d'apport \$	Déficit \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2017		10 036 948	102 838	1 755 506	(5 356 530)	6 538 762
Unités émises dans le cadre de placements privés	9.1	112 200	-	-	-	112 200
Actions émises dans le cadre de placements privés accréditifs	9.1	448 800	-	-	-	448 800
Actions émises pour l'acquisition de droits miniers	9.1	381 500	-	-	-	381 500
Rachat d'option action	9.1	9 000	-	(4 000)	-	5 000
Bons de souscription aux courtiers	9.1	-	9 721	-	-	9 721
Païement fondé sur des actions	9.1	-	-	198 000	-	198 000
Frais d'émission d'actions et d'unités	9.1	-	-	-	(41 918)	(41 918)
		951 500	9 721	194 000	(41 918)	1 113 303
Résultat net et global pour la période		-	-	-	(320 408)	(320 408)
Solde au 31 mars 2017		10 988 448	112 559	1 949 506	(5 718 856)	7 331 657
Solde au 1^{er} janvier 2016		7 859 001	89 458	1 492 002	(7 764 186)	1 676 275
Païements fondés sur des actions	9.1	-	-	40 000	-	40 000
		-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
		-	-	40 000	-	40 000
Résultat net et résultat global pour la période		-	-	-	(50 188)	(50 188)
Solde au 31 mars 2016		7 859 001	89 458	1 532 002	(7 814 374)	1 666 087

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Exploration Knick Inc.
État intermédiaire des flux de trésorerie
(non audité, en dollars canadiens)

	Notes	Trimestre clos les 31 mars	
		2017	2016
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(320 408)	(50 188)
Ajustements			
Paiements fondés sur des actions		114 000	40 000
Variation nette du fonds de roulement	13	(94 620)	(20 625)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(301 028)	(30 813)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation		(496 213)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(496 213)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés		112 200	-
Émission d'actions dans le cadre de placements privés accréditiés		448 800	-
Rachat d'option d'actions		5 000	-
Frais d'émission d'actions et d'unités		(32 197)	-
		533 803	-
Variation nette de l'encaisse		(263 438)	(30 813)
Encaisse au début de l'exercice		437 135	31 101
Encaisse à la fin de l'exercice		173 697	288

Les notes complémentaires intermédiaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Knick Inc. (ci-après la «Société») se spécialise dans l'exploration et l'évaluation de gisements d'or et ses activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenu, ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 mars 2017, un déficit de 5 718 856 \$ (5 356 530\$ au 31 décembre 2016). Au 31 décembre 2016, la Société a aussi un engagement de dépenses d'exploration à encourir avant le 31 décembre 2017. Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite des programmes d'exploration dans ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créateurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux IFRS.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 536, 3e avenue à Val d'Or, Québec, Canada. Les actions sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole "KNX".

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des investissements qui sont évalués à la juste valeur.

4.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, le cas échéant.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**4.4 Instruments financiers (suite)****Actifs financiers (suite)***Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. L'encaisse, les souscriptions à recevoir et l'avance à un administrateur font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers dérivés font partie de cette catégorie, sauf ceux qui sont désignés comme instruments de couverture et dont celle-ci est considérée comme efficace, pour lesquels les exigences en matière de comptabilité de couverture s'appliquent. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Les investissements font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'État et des impôts de la partie XII.6.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées en résultat net dans les charges financières, le cas échéant.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**4.5 Hiérarchie de la juste valeur des éléments financiers et non financiers**

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des éléments financiers et non financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation.

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) ;

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

4.6 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les options sur unités aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.7 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.8 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées en résultat net au moment où ils sont engagés.

Exploration Knick Inc.

Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers

31 mars 2017

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actif d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir Note 4.10), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir Note 4.10), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.9 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**4.10 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation**

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.11 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.11 Provisions et passifs éventuels (suite)

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.12 Impôt sur le résultat

Lorsqu'applicable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat avant impôts dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi-adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Impôt sur le résultat (suite)

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la Société doit transférer son droit à des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.13 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération et la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste surplus d'apport ou bons de souscription.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel, s'il y a lieu, est attribué aux bons de souscription.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**4.13 Capitaux propres (suite)****Placements accréditifs**

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission et le montant résiduel, s'il y a lieu, est attribué aux bons de souscription et aux autres passifs, en allouant tout d'abord un montant aux bons de souscription évalués à la juste valeur de ceux-ci à la date d'émission, soit selon le modèle de Black-Scholes et tout résiduel, le cas échéant, est alloué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les charges liées aux bons de souscription expirés. Lorsque les options sont exercées, la valeur correspondante est transférée au capital-actions.

Les bons de souscription incluent la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice ou l'expiration de ces bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, la valeur correspondante est transférée au capital-actions. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, la valeur correspondante est transférée au surplus d'apport.

Le déficit comprend l'ensemble des pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission, ainsi que les charges de rémunération liées aux options sur actions émises.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.14 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions ou en unités sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport ou aux bons de souscription dans les capitaux propres.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options d'achat d'actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.15 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.16 Normes, modifications et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications de normes existantes ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations des normes existantes ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version complète et révisée de l'IFRS 9, qui remplacera intégralement l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». L'IFRS 9 introduit un modèle logique de classement et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique et prospectif de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture. La norme définitive a été publiée par le conseil des normes canadiennes en février 2015. L'IFRS 9 précise que les actifs financiers doivent être évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur, et ce, suivant le modèle économique utilisé par la Société pour sa gestion ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsque la Société évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à la Société doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 et doit être appliquée de façon rétroactive sauf dans certains cas, et l'application anticipée est permise en appliquant toutes les dispositions de la norme en même temps. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

4.16 Normes, modifications et interprétations de normes publiés qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptés de façon anticipée par la Société (suite)***IFRS 16, Contrats de location***

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 qui remplace l'IAS 17 «Contrats de location». Cette nouvelle norme supprime le classement à titre de location simple par les preneurs et leur impose de comptabiliser tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. Des exemptions sont permises pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, l'IFRS 16 modifie la définition de contrat de location, fournit des indications sur les aspects complexes comme les composantes autres de location, les paiements de loyer variables, les périodes optionnelles et les modifications apportées aux contrats, modifie la comptabilisation des accords de cession-bail, conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information.

La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

5.1 Incertitude relative aux estimations

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

Pour les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation: la période pendant laquelle la Société a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Une reprise de valeur a été comptabilisée au cours de l'exercice 2016 sur la propriété East-West, car des changements importants ayant un effet favorable sur la propriété sont survenus au cours de la période dans les environnement géologiques et économiques dans lesquels elle exerce ses activités.

Aucun test de dépréciation n'a été effectué sur les propriétés Trécesson et Triple Lake. La direction de la Société a jugé qu'il n'avait pas lieu d'effectuer de test de dépréciation cette année sur ces propriétés. En effet, la Société a l'intention et la capacité de conserver les propriétés jusqu'à ce que le contexte économique s'améliore et qu'elle puisse poursuivre plus activement, à l'obtention de nouveaux financements, les travaux d'exploration sur ces propriétés.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

5.1 Incertitude relative aux estimations (suite)

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.7 pour plus d'informations.

5.2 Jugements importants de la direction

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction de la Société évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société générera ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporelles imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report.

6. INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2016, les investissements sont composés de 920 000 actions de Renforth Resources Inc. (4 000 000 au 31 décembre 2015) que la société a reçu dans le cadre de la disposition de la propriété Malartic West.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Entrées	Crédits d'impôt et de droits remboursables	Solde au 31 mars 2017
	\$	\$	\$	\$
Québec				
<i>Propriété East-West (a)</i>				
Droits miniers	-	425 000	-	425 000
Reprise de valeur d'actifs d'exploration et d'évaluation	3 079 922	-	-	3 079 922
Dépenses d'exploration et d'évaluation	499 016	518 954	-	1 017 970
	<u>3 578 938</u>	<u>943 954</u>	<u>-</u>	<u>4 522 892</u>
 <i>Propriété Trécesson (b)</i>				
Droits miniers	554 458	-	-	554 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 583 966	6 259	-	1 590 225
	<u>2 138 424</u>	<u>6 259</u>	<u>-</u>	<u>2 144 683</u>
 <i>Propriété Dekeyser (c)</i>				
Droits miniers	-	11 500	-	11 500
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>11 500</u>	<u>-</u>	<u>11 500</u>
 Ontario				
<i>Propriété Triple Lake (d)</i>				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	29 957	-	-	29 957
	<u>29 957</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>29 957</u>
 Sommaire				
Droits miniers	554 458	436 500	-	990 958
Reprise de valeur d'actifs d'exploration et d'évaluation	3 079 922	-	-	3 079 922
Dépenses d'exploration et d'évaluation	2 112 939	525 213	-	2 638 152
	<u>5 747 319</u>	<u>961 713</u>	<u>-</u>	<u>6 709 032</u>

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2016 \$	Entrées \$	Crédits d'impôt et de droits remboursables \$	Solde au 31 décembre 2016 \$
Québec				
<i>Propriété East-West (a)</i>				
Droits miniers	-	3 079 922	-	3 079 922
Dépenses d'exploration et d'évaluation	54 588	444 428	-	499 016
	<u>54 588</u>	<u>3 524 350</u>	<u>-</u>	<u>3 578 938</u>
 <i>Propriété Trécesson (b)</i>				
Droits miniers	534 458	20 000	-	554 458
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 550 389	33 577	-	1 583 966
	<u>2 084 847</u>	<u>53 577</u>	<u>-</u>	<u>2 138 424</u>
 Ontario				
<i>Propriété Triple Lake (d)</i>				
Droits miniers	-	-	-	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	-	29 957	-	29 957
	<u>-</u>	<u>29 957</u>	<u>-</u>	<u>29 957</u>
 Sommaire				
Droits miniers	534 458	20 000	-	554 458
Reprise de valeur d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	3 079 922	-	3 079 922
Dépenses d'exploration et d'évaluation	1 478 523	507 962	-	2 112 939
	<u>2 012 981</u>	<u>3 607 884</u>	<u>-</u>	<u>5 747 319</u>

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Québec

a) East-West

La Société détient un intérêt de 100 % dans la propriété composée de 7 claims miniers.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 3,5 % dont le premier 1 % peut être racheté en contrepartie de 500 000 \$ en espèces, le deuxième 1 % en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et le 1,5 % restant en contrepartie de 1 500 000 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice 2016, la Société a comptabilisé une reprise de valeur sur les actifs d'exploration et d'évaluation, car des changements importants ayant un effet favorable sur la propriété sont survenus au cours de la période dans les environnements géologiques et économiques dans lesquels elle exerce ses activités. La reprise de valeur est justifiée par la démonstration du potentiel géologique de cette propriété par un expert et par la réalisation de financements qui ont commencé à servir et serviront à la réactivation du programme d'exploration de cette propriété.

En janvier 2017, la Société a procédé au rachat de 1,75 % de la redevance NSR sur la propriété East-West en contrepartie de 50 000 \$ en espèces et de l'émission de 5 000 000 d'actions ordinaires.

b) Trécesson

La Société détient un intérêt de 100 % dans 167 claims miniers.

Le 8 août 2016, la Société a acquis neuf (9) claims miniers additionnels de la propriété Trécesson en contrepartie de 500 000 actions ordinaires à une juste valeur de 0,04 \$ en date de la transaction.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 2 % dont 1 % peut être rachetée au montant de 1 000 000 \$ en espèces.

c) Dekeyser

En janvier 2017, la Société a conclu une entente d'option d'achat d'un intérêt de 100 % dans 10 droits miniers. Afin d'acquérir cette participation, la Société devra respecter les engagements suivants:

À la signature, paiement de 5 000 \$ en espèces (respecté) et émission de 100 000 actions (respecté) ayant une valeur de 6 500 \$;

Avant le 30 juin 2017, paiement de 5 000 \$ en espèces et émission de 150 000 actions ;

Avant le 31 décembre 2017, paiement de 10 000 \$ en espèces et émission de 250 00 actions ;

Avant le 31 décembre 2018, paiement de 20 000 \$ en espèces et émission de 300 000 actions.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 2 % dont le premier peut-être racheté en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces et le 1 % restant en contrepartie de 2 000 000 \$ en espèces.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

Ontario

d) Triple Lake

La Société détient un intérêt de 100 % dans la propriété composée de 6 claims miniers.

La propriété est assujettie à une redevance NSR de 3 %, dont 1 % peut être racheté au montant de 1 000 000 \$ en espèces.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

	31 mars 2017 \$	31 décembre 2016 \$
Dettes fournisseurs	41 031	51 370
Frais courus	-	26 399
Sommes à remettre à l'état	-	1 711
Impôts de la partie XII.6	125 909	125 909
Dû à un administrateur	-	11 961
	<u>166 940</u>	<u>217 350</u>

9. CAPITAUX PROPRES

9.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement un nombre illimité des actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon au versement de dividendes et au remboursement du capital et donne droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

	31 mars		31 décembre 2016
	2017 Nombre d'actions	2016 Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions émises et entièrement libérées au début	106 081 168	62 850 984	62 850 984
Placements privés (b)(e)(g)(h)	1 869 813	-	18 180 000
Placements privés accréditifs (b)(e)(g)	7 479 813	-	23 478 300
Acquisition de droits miniers (c)(i)	100 000	-	500 000
Rachat de la redevance (d)	5 000 000	-	-
Exercice de l'option achat d'actions (a)	100 000	-	-
Règlement de dettes fournisseurs (f)	-	-	1 071 884
Total des actions émises et entièrement libérées à la fin	<u>120 630 794</u>	<u>62 850 984</u>	<u>106 081 168</u>

- a) Le 27 mars 2017, la Société a émis 100 000 actions ordinaires à un détenteur qui s'est prévalu de son droit d'option d'achat d'actions.
- b) Le 28 février 2017 et 22 mars 2017, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 561 000 \$. La Société a émis un total de 561 unités dont chacune est composée de 3 333 actions ordinaires, 13 333 actions accréditives et 3 333 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,08 \$, expirant 12 mois suivant la clôture du placement. La Société a émis 323 986 bons de souscriptions aux courtiers portant les mêmes conditions que ceux émis aux investisseurs. Un montant de 561 000 \$ lié aux actions ordinaires a été comptabilisé en augmentation du capital-action et un montant de 9 721 \$ lié aux bons de souscription émis aux courtiers a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.
- c) Le 24 janvier 2017, la Société a émis 100 000 actions ordinaires ayant une valeur au marché de 6 500 \$ selon l'entente pour la propriété Deyketser.
- d) Le 14 janvier 2017, la Société a mis 5 000 000 actions ordinaires ayant une valeur au marché de 375 000 \$ pour le rachat de la redevance sur la propriété East-West.
- e) Le 21 décembre 2016, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 1 162 915 \$ pour lequel il reste un montant de 55 491 \$ à recevoir au 31 décembre 2016. La Société a émis un total de 6 500 000 actions ordinaires, 16 758 300 actions accréditives et de 6 500 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,08 \$, expirant 12 mois suivant la clôture du placement. La Société a émis 1 192 815 bons de souscription aux courtiers portant les mêmes conditions que ceux émis aux investisseurs. Un montant de 325 000 \$ lié aux actions ordinaires et un montant de 837 915 \$ lié aux actions accréditives ont été comptabilisés en augmentation du capital-actions et un montant de 28 913 \$ liés aux bons de souscription émis aux courtiers a été comptabilisé en augmentation des bons de souscription dans l'état de la situation financière.
- f) Le 18 octobre 2016, en règlement de dettes fournisseurs de 75 032 \$, la Société a émis 1 071 884 actions ordinaires au prix de 0,08 \$ l'action et 1 071 884 bons de souscriptions permettant d'acquérir une action ordinaire additionnelle au prix de 0,08 \$ par action pendant les deux années suivant la clôture du règlement de la dette. Un montant de 55 867 \$ a été comptabilisé en augmentation du poste de bons de souscription et une perte sur règlement de dettes fournisseurs de 55 867 \$ a été comptabilisée en résultat net.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

9. CAPITAUX PROPRES (suite)

9.1 Capital-actions (suite)

- g) Le 16 septembre 2016, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 420 000 \$. La Société a émis un total de 420 unités dont chacune est composée de 16 000 actions accréditives, de 4 000 actions ordinaires et de 20 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,08 \$, expirant 12 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 84 000 \$ lié aux actions ordinaires, un montant de 336 000 \$ lié aux actions accréditives a été comptabilisé en augmentation du capital-actions et un montant de nil lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.
- h) Les 24 août 2016 et 16 septembre 2016, la Société a conclu un placement privé pour un montant total de 500 000 \$. La Société a émis au total 500 unités dont chacune est composée de 20 000 actions ordinaires et de 20 000 bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire à un prix de 0,05 \$, expirant 18 mois suivant la clôture du placement. Un montant de 500 000 \$ lié aux actions ordinaires a été comptabilisé en augmentation du capital-actions et un montant de nil lié aux bons de souscription émis a été comptabilisé dans l'état de la situation financière.
- i) Le 8 août 2016, la Société a acquis neuf (9) claims miniers additionnels de la propriété Trécesson en contrepartie de 500 000 actions ordinaire à une juste valeur en date de la transaction de 0,04 \$ l'action. Un montant de 20 000 \$ lié aux actions ordinaires a été comptabilisé en augmentation du capital-actions dans l'état de la situation financière.

9.2 Bons de souscription

La Société a émis 1 929 807 bons de souscriptions en placements privés et 323 986 aux courtiers. Au cours de l'exercice 2016, la Société a émis 1 071 884 bons de souscriptions dans le cadre en règlement de dettes, 24 900 000 en placements privés et 1 192 815 aux courtiers.

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	31 mars 2017		31 mars 2016		31 décembre 2016	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début	29 364 789	0.07	9 000 090	0.11	9 000 090	0.11
Émis	2 253 793	0.08			27 164 699	0.07
Expirés	-				(6 800 000)	0.10
Solde à la fin	<u>31 618 582</u>	<u>0.08</u>	<u>9 000 090</u>	<u>0.11</u>	<u>29 364 789</u>	<u>0.07</u>

La juste valeur moyenne pondérée de 0,00 \$ (0,01 \$ en 2016) des bons de souscription émis a été établie au moyen du modèle d'évaluation de Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2016
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0.07 \$
Taux d'intérêt sans risque	0.64%
Durée de vie prévue	1 an
Volatilité prévue	151.5%
Dividende prévu	0%
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0.07 \$

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

9. CAPITAUX PROPRES (suite)

9.2 Bons de souscription (suite)

Nombre			Prix d'exercice \$	Date d'expiration
2017	31 mars 2016	Décembre 2016		
-	-	-	0.10	Mars 2016
-	3 760 000	-	0.10	Juin 2016
-	1 340 000	-	0.10	Décembre 2016
-	1 700 000	-	0.08	Septembre 2017
8 400 000	-	8 400 000	0.10	Décembre 2017
1 400 000	1 400 000	1 400 000	0.08	Décembre 2017
7 692 815	-	7 692 815	0.10	Février 2018
800 090	800 090	800 090	0.05	Mars 2018
10 000 000	-	10 000 000	0.07	Octobre 2018
1 071 884	-	1 071 884	0.08	Mars 2018
2 253 793	-	-		
<u>31 618 582</u>	<u>9 000 090</u>	<u>29 364 789</u>		

10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

10.1 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 10 % des actions en circulation.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans.

Les principales conditions du régime sont les suivantes:

- i) Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées pour un bénéficiaire, autre qu'un conseiller, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation et sont exerçables dès leur octroi ;
- ii) le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un conseiller au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation et sont exerçables dès leur octroi.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres.

La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de réaler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	31 mars 2017		31 décembre 2016	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Exerçables et en circulation au début	7 950 000	0.07	3 550 000	0.16
Expirées	-		(1 300 000)	0.29
Annulées	(350 000)	0.05		
Exercés	(100 000)	0.10		
Émises	3 300 000	0.06	5 700 000	0.06
Exerçables et en circulation à la fin	<u>10 800 000</u>	<u>0.07</u>	<u>7 950 000</u>	<u>0.07</u>

- a) En janvier 2017, la Société a octroyé 3 300 000 options d'achat d'actions à des membres de la direction et à des consultants. Les options d'achats d'actions sont exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice de 0,06 \$.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

10.1 Paiements fondés sur des actions (suite)

- b) Le 12 février 2016, la Société a émis 4 000 000 options d'achat d'actions à des membres de la direction et à des consultants. Les options d'achat d'actions sont exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice de 0,05 \$.
- c) Le 20 octobre 2016, la Société a émis 1 700 000 options d'achat d'actions à des membres de la direction et à des consultants. Les options d'achat d'actions sont exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice de 0,10 \$.

La juste valeur pondérée des options émises est de 0,07 \$. Elles ont été établies au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Prix de l'action à la date de l'émission	0.04
Taux d'intérêt sans risque	0.51%
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	156%
Dividende prévu	0%
Prix d'exercice à la date de l'émission	0.06

La volatilité sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de sociétés comparables.

Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les options en circulation et exerçables se détaillent comme suit:

Prix d'exercice	31 mars 2017		31 mars 2016		31 décembre 2016	
	Nombre	Durée de contractuell résiduelle	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle
0,20			100 000	0.33		
0,30			550 000			
0.10	3 100 000	2.88	600 000	1.68	3 100 000	3.11
0.05	4 750 000	3.33	2 300 000	1.00	4 850 000	3.70
0.06	3 300 000	4.88	4 000 000	4.88	-	
	<u>11 150 000</u>		<u>7 550 000</u>		<u>7 950 000</u>	

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intermédiaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 mars 2017		31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
<i>Prêts et créances</i>				
Encaisse	173 697	173 697	437 135	437 135
Souscriptions à recevoir	45 000	45 000	55 491	55 491
Avance à recevoir d'un administrateur	111 739	111 739	42 696	42 696
	330 436	330 436	535 322	535 322
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Investissements	41 391	41 391	41 391	41 391
Passifs financiers				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti</i>				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	41 031	41 031	89 730	89 730

La valeur comptable des instruments financiers classés dans les catégories *prêts et créances* et *passifs financiers évalués au coût amorti* présentés dans le tableau ci-dessus, est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les investissements consistent en des actions de société cotées. La juste valeur, obtenue par des données de niveau 1 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, a donc été établie selon le cours boursier en date de clôture.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers. La note 16 fournit une description des objectifs et des méthodes de la Société en matière de gestion des risques relativement aux instruments financiers.

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intérimaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2016 et 2015.

	31 mars 2017	31 mars 2016
Résultat net	(320 408) \$	(50 188) \$
Nombre d'actions		
Moyenne pondérée des actions utilisées pour le calcul du résultat net de base par action	81 598 074	61 918 929
Résultat net par action		
Résultat de base	0,00 \$	0,00 \$
Résultat dilué	0,00 \$	0,00 \$

13. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	31 mars 2017	2016
		\$
Compte à recevoir	10 491	-
Avance à recevoir d'un administrateur	(69 043)	
Taxes sur les produits et services à recevoir	(74 511)	5 402
Frais payés d'avance	88 853	1 104
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(50 410)	(27 131)
	(94 620)	(20 625)

Exploration Knick Inc.
Notes complémentaires intérimaires aux états financiers
31 mars 2017
(en dollars canadiens)

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président, le vice-président et les membres de la famille proche de ces individus :

	31 mars 2017	31 mars 2016
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Honoraires professionnels	35 000	-
Honoraires professionnels capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	25 000	-
Dépenses d'exploration et d'évaluation	2 888	-
Autres charges opérationnelles	-	-
Paielements fondés sur des actions	48 000	28 000
Total de la rémunération	<u>110 888</u>	<u>28 000</u>

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques, ni de conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

15. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Exploration Knick Inc.**Notes complémentaires intérimaires aux états financiers****31 mars 2017**

(en dollars canadiens)

15. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la Société s'était engagée à dépenser 56 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2016 (297 000 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, la Société a engagé des FEC au montant de 56 000 \$ (112 699 \$ au 31 décembre 2015) et un solde de nil (184 801 \$ en 2015) de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de nil (98 517 \$ en 2015). La Société a comptabilisé un montant de nil (27 368 \$ en 2015) dans les autres créditeurs à titre d'impôt de la partie XII.6. De plus, la Société doit produire, avant le 28 février 2017, des formulaires de renonciation modifiées pour ces FEC renoncés de 2015 mais non dépensés au 31 décembre 2016 pour nil (184 801 \$ au 31 décembre 2015). À défaut de quoi, chacune des deux autorités fiscales pourraient imposer une pénalité pouvant atteindre 25% de l'excédent auquel la Société a renoncé et qui n'a pas été engagé en FEC.

Le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives émises au cours de l'exercice devant être engagé avant le 31 décembre 2017 représente 784 209 \$ au 31 décembre 2016 (56 000 \$ au 31 décembre 2015 devant être engagé avant le 31 décembre 2016). Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration des propriétés minières canadiennes.

16. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

En mai 2017, la Société a octroyé 1 300 000 options d'achat d'actions à des membres de la direction et à des consultants. Les options d'achats d'actions sont exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice de 0,10 \$.

En mai 2017, la Société a émis 150 000 actions ordinaires à un détenteur qui s'est prévalu de son droit d'option d'achat d'actions.